



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 19 novembre 2020

Date d'affichage : 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure LABORIE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Vincent BLANCHOT, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

Représenté : Pascal GENET par Laurence FOURNIER

Absent excusé : Bruno LÉOTIER

Secrétaire : Monsieur Denis PHILIPPE

Le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le conseil municipal accepte :

- le huis clos pour la réunion du conseil conformément aux dispositions de la loi du 14 novembre 2020 prolongeant l'état d'urgence sanitaire ;
- les taux de la taxe d'aménagement à appliquer au 1^{er} janvier 2021 sur le territoire de la commune (7% , 4 % et 1 % selon les zones concernées) ;
- la pose de coffrets de raccordement pour les nouvelles illuminations de Noël ;
- la cession d'une parcelle communale (espace vert au droit d'une propriété) ;
- le classement de parcelles dans le domaine public communal ;
- l'annulation du loyer relatif à la location de décembre des bâtiments communaux commerciaux pour aider les commerçantes concernées à faire face à la crise sanitaire, et à la fermeture de leur commerce, suite au second confinement.

Informations et questions diverses

Nicolas MENNETRIER :

- Il informe le conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le 16 décembre.
- Il précise que la fibre devrait être opérationnelle prochainement sur Saint-Lyé, grâce aux travaux de raccordement du relais installé à l'arrière de l'hôtel de ville.

Christine ROBILLARD :

- Elle invite les membres de sa commission à se réunir le 9 décembre pour examiner une dernière décision modificative à apporter au budget 2020.
- Pour s'y rendre régulièrement, elle demande des explications sur les conditions de sorties des élèves du groupe scolaire et d'accueil sur l'ACM. Le Maire lui répond que, suite à la parution du nouveau protocole sanitaire, élaboré par le ministère de l'éducation nationale et des sports, il a été convenu, d'un commun accord avec le directeur de l'école primaire et la directrice de l'école maternelle, d'échelonner les sorties des élèves pour respecter le non-brassage des enfants, comme préconisé par les instances gouvernementales. Il a conscience que pour certaines familles qui viennent chercher des fratries, l'organisation peut être compliquée. Il s'engage à échanger de nouveau à ce sujet avec le directeur de l'école primaire.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, l'accueil de loisirs a réduit son effectif en n'accueillant que les enfants dont les deux parents sont en présentiel sur leur lieu de travail.

Le non-brassage des enfants entraîne l'utilisation de locaux supplémentaires, mais surtout le recrutement d'agents qui, compte-tenu du temps de travail (2 h/jour), s'avère très complexe.

Le Maire prend note que le mail du responsable de service enfance-jeunesse n'était pas très clair et entend la remarque de monsieur SEYSSEL à ce sujet. Il est décidé, qu'à l'avenir, les mails aux parents seront validés par l'adjoint à la communication.

Robert BESANÇON :

- Les chemins menant aux trous à pêche de la commune sont en cours de nettoyage par le service technique.
- La commission urbanisme se réunira le 3 décembre à 18 h 30 pour avancer sur le dossier du plan local d'urbanisme.
- Il constate que la commune reçoit beaucoup de projets d'urbanisation qui ne sont pas forcément esthétiques.

Marie-Laure HRVOJ :

- Le service technique a tenu à réaliser des décorations pour Noël.
- Les travaux de réfection de la voie Basse se déroulent normalement et sont en passe de se terminer.
- COPE de Saint-Lyé/Payns : elle informe le conseil municipal qu'elle ne souhaite plus assurer la présidence de cette structure.
- La mise en service de la station de pompage de Payns est opérationnelle.
- Des travaux sont à réaliser sur le château d'eau situé sur la RD 619 pour remédier aux baisses de pression du réseau.
- COPE de Barberey-Saint-Sulpice/Saint-Lyé : elle invite le conseil municipal à prendre position sur le devenir de ce COPE qui exerce, à ce jour, la compétence gestion du réseau d'assainissement. Elle présente les avantages et les inconvénients de le transférer à Troyes Champagne Métropole. Un transfert aurait pour conséquence que Troyes Champagne Métropole reprendrait la gestion de la station d'épuration et son devenir, ainsi que l'entretien du réseau qui est en mauvais état. Troyes Champagne Métropole dispose de moyens financiers plus conséquents pour faire face aux investissements à réaliser et prendre en considération l'évolution de la réglementation très complexe en ce domaine : il récupérerait, dans ce cas, les réserves accumulées par le COPE. Pour l'administré, le coût du m³ serait allégé, avec une suppression du coût de l'abonnement. Le conseil municipal accepte donc le principe de transférer le COPE de Barberey-Saint-Sulpice/Saint-Lyé à Troyes Champagne Métropole.

Laurence FOURNIER informe le conseil municipal qu'elle se rendra avec le Maire et la responsable de la médiathèque chez la centenaire de la commune, fidèle lectrice pour lui remettre un livre en présent.

Jean-Yves BRUNEAU

- Il s'interroge sur un courrier du SPANC qui informe les abonnés qu'un contrôle de l'installation sera effectué début décembre et qui les invite à produire toute pièce justifiant de la conformité de celle-ci. Marie-Laure HRVOJ répond que ce contrôle est obligatoire.
- Il signale des problèmes d'éclairage public sur le hameau, suite à la pose des compteurs Linky. Denis PHILIPPE a géré ces dysfonctionnements.

Denis PHILIPPE :

- Il signale un dépôt sauvage en bas de la route de Montgueux.
- Il déplore de constater que dans une même journée, sur une même voirie, des travaux de bouchage et rebouchage aient lieu.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h.

Le Maire,

Nicolas MENNETRIER